LA LETTRE DU Cadeb

COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

AVRIL 2016 - N°65

Sommaire

2 Activité du Cadeb
Agenda associatif

3 La sécurité routière en débat à Sartrouville

4 Daniel Level, maire de Fourqueux, vice-président de l'agglomération

5 L'Etat propose aux élus un contrat

6 Habiter un territoire agriurbain

7 VNF et les berges de Seine

8 Le mur de Bertin à Chatou devant la justice

9 78 et 92 bientôt reliés par une passerelle sur la Seine

10 Environnement en bref

11 Bougival: festival du Centre européen de musique
Fiscalité, vélo et tri

12 Collectifs et associations d'environnement dans les Boucles de Seine / Saint Germain

Quel avenir pour la Plaine?

La question n'est pas nouvelle mais revient à l'ordre du jour. Depuis des décennies la plaine de Montesson fait l'objet de nombreuses convoitises de la part d'aménageurs qui voudraient bien urbaniser ces centaines d'hectares de terres maraîchères en raison de leur proximité avec la Défense et Paris.

Au contraire, pour les habitants de la boucle de Montesson, la préservation de la plaine maraichère est la garantie de préserver un environnement de qualité avec sa biodiversité et une maîtrise du trafic routier, des activités économiques et par conséquence des pollutions de l'eau, de l'air et du bruit.

Le Cadeb ne cesse, depuis 20 ans, de défendre la pérennité des activités maraîchères et des espaces naturels à l'occasion de l'élaboration des différents documents d'urbanisme à l'échelle communale (PLU), régionale (SDRIF) et dernièrement intercommunale (SCOT).

Pour le Collectif, la contribution du territoire à l'effort de construction de logements doit se faire par la reconstruction de la ville sur la ville. Or, malgré les efforts du Collectif, la superficie de la Plaine n'a cessé de diminuer, avec en 2015 dans le cadre du SCOT, une ponction d'une centaine d'hectares destinés à l'urbanisation.

Toutefois, la pérennisation de l'activité maraîchère est maintenant inscrite dans les documents d'urbanisme et la Plaine est récemment devenue l'un des douze espaces agri-urbains de l'Ile de France.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là, car dernièrement l'Etat vient de proposer aux collectivités locales et acteurs économiques un Contrat d'intérêt national (CIN) portant sur l'activité agricole, les logements et les équipements dans la Plaine de Montesson. (voir en page 5)

Face à ce nouvel enjeu, le Cadeb soutient le projet de territoire de l'association Plaine d'Avenir 78 qui devrait permettre de pérenniser aussi bien les activités agricoles que les espaces naturels, en préservant le cœur de Plaine mais aussi la plus grande partie des franges. .

La démarche d'Agenda 21 récemment adoptée par la ville de Montesson va également dans le bon sens. Elle permet d'associer les habitants à la définition de l'avenir de leur territoire, et à la mise en œuvre d'actions concrètes. Elle a montré l'attachement des habitants à ces espaces libres d'urbanisation et la volonté de préserver et valoriser cette Plaine. Un territoire si particulier qu'il intéresse des chercheurs, dans le cadre d'un programme régional (voir en page 6).

Le Bureau du Cadeb

Cadeb association agréée pour la protection de l'environnement
siège social : 130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
e-mail : cadeb78@wanadoo.fr Site Internet : www.cadeb.org

Activité du Cadeb

Mars

- Jeudi 10 : conseil d'administration de FNE Ile-de-France, à Paris
- Jeudi 10 : réunion du conseil de la communauté d'agglomération de St Germain Boucles de Seine (CASGBS)
- Samedi 12 : lancement de la concertation sur le projet de Port Seine Métropole Ouest (PMSO) à Achères
- Mardi 15 : visite du centre de valorisation énergétique Azalys de Carrières sous Poissy.
- Jeudi 17 : réunion publique de concertation sur le projet de liaison ferrée tangentielle Ouest (TGO), à Poissy.
- Samedi 19 : assemblée Générale de FNE Ile-de-France, à Paris
- Jeudi 24 : colloque Ecohabitons ! Coopérer pour améliorer notre habitat, avec la Fondation de France, à Paris
- Jeudi 24 : commission consultative des services publics locaux de Carrières-sur-Seine (pouvoir)
- Jeudi 24 : assemblée générale de Réseau Vélo 78, au Vésinet
- Mardi 29 mars : conseil d'administration du Cadeb au Vésinet
- Jeudi 31 : réunion du bureau du Cadeb avec Stéphane Grauvogel, sous-préfet de Saint Germain-en-Laye

Avril

- Mercredi 6 : réunion avec le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) à Paris
- Samedi 9 : nettoyage citoyen de la plaine de Montesson, organisé par l'association Plaine d'avenir 78,
- Jeudi 14 : réunion à Croissy du conseil de la communauté d'agglomération (CASGBS)

Agenda associatif

- Vendredi 15 avril : projection du film de Coline Serreau, Tout est permis, suivie d'un débat avec la LCVR 78. A 20h, à l'espace Gérard Philippe, à Sartrouville (voir en page 3)
- Samedi 30 avril : fête de la salade nouvelle, avec l'association Plaine d'avenir 78. Randonnée découverte de la plaine de Montesson. Départ à 14h depuis la maison du parc départemental à Montesson.
- Jeudi 12 mai : atelier dans le cadre de la concertation sur le projet de port Seine métropole Ouest. A 19 h15, à Achères. Sur inscription.
- Du 18 au 22 mai : 10e édition de la Fête de la nature sur le thème : "Passionnés par nature !"
- Dimanche 22 mai : pique-nique ouvert à tous organisé par l'association Maisons-Laffitte développement durable (MLDD). Renseignements : asso.mldd@gmail.com.
- Samedi 28 mai : session de formation IDF'Eau, avec FNE Île-de-France de 9h30 à 13h, à Paris. Sur inscription
- Du 30 mai au 20 juin : Festival du Centre Européen de Musique, à Bougival, avec l'association des amis de Bizet. (Voir en page 11)
- Samedi 4 juin : Découverte des mares de la forêt de Marly, avec Seine vivante et le Cadeb. inscriptions auprès du Cadeb.
- Samedi 4 juin : Journée Développement Durable à Maisons-Laffitte
- Dimanche 12 juin : 7ème randonnée VTT/VTC Seine en Selle 2016, organisée par le SMSO. Randonnée gratuite des bords de Seine dans les Yvelines. Renseignements : www.smso.fr.

Renseignements complémentaires sur le site du Cadeb: www.cadeb.org

Adhésions au Cadeb

Associations*:* L'adhésion est soumise à l'approbation du Conseil du Cadeb.

Individuels: la règle est l'adhésion au travers d'une association membre. A défaut, les adhésions individuelles directes sont acceptées

Bulletin d'adhésion 2016 (individuels)

Je demande à adhérer au Cadeb et verse ma cotisation de 10 €.
A retourner à:
Cadeb 130 avenue du Général de Gaulle 78500 Sartrouville

Nom …….. Prénom …….
Adresse ……...
……...
Tél: ……...
Courriel: ……...

Un film pour conserver ses points

Projection du film de Coline Serreau « tout est permis », suivi d'un débat avec la Ligue Contre la Violence Routière des Yvelines le vendredi 15 avril à Sartrouville

Coline Serreau, metteur en scène, est connue, entre autres, pour avoir réalisé le film « Trois hommes et un couffin ». Elle a suivi, il y a 8 ans, un stage de récupération de points.*

A cette occasion, elle a découvert un monde dont elle ne soupçonnait pas l'existence. Véritables lieux de mixité sociale et culturelle, les stages de récupération de points sont l'occasion pour les auteurs d'infractions d'y exprimer leur révolte, mais aussi de se raconter.

Elle a décidé de filmer les témoignages et les histoires de certains conducteurs, pour réaliser un documentaire « préventif ». L'alternance de témoignages de conducteurs et d'interventions de spécialistes développe en effet un discours pédagogique qui justifie la réglementation en matière de sécurité routière.

L'intérêt de ce film réside dans un équilibre respectueux entre les stagiaires, avec qui le spectateur s'identifie fréquemment, et la présentation des faits exposés de manière simple et brève par des experts et des acteurs publics.

Coline Serreau a émaillé le film de situations comiques qui atténuent la gravité du thème traité.

Les nombreux témoignages qu'elle a recueillis lors de ces stages dressent un portrait tragicomique de notre société.

** Le permis de conduire à points date de 1992, il y a plus de 20 ans. Il est à l'origine de la création de stages de récupération de points, le stage permettant de récupérer 4 points (sur 12) tous les ans.*

Le débat : répondre aux questions du public

Malgré les progrès importants accomplis depuis 2002, les accidents de la route restent une cause importante de handicap et de mort prématurée (*1ère cause de décès des 18-25 ans ; 3ème cause de mortalité en termes d'années de vie perdues*).

Présente dans les **Yvelines** depuis 20 ans, **la Ligue Contre la Violence Routière** contribue par le travail de ses militants bénévoles à réduire le nombre de victimes et la gravité des collisions.

Son action de proximité consiste, d'une part, à analyser les informations disponibles sur les accidents de la circulation pour suggérer des aménagements de voirie, et, d'autre part, à sensibiliser et informer le public (jeunes scolarisés, salariés sur leur lieu de travail, rencontres organisées par des communes ou par la préfecture, …).

C'est dans le cadre de ces actions de prévention que s'inscrit le débat proposé à la suite de la diffusion du film ***Tout est Permis***. Des membres du bureau de l'association départementale de la LCVR, seront présents pour apporter des réponses aux questions du public, qui ressort souvent de cette projection avec des questions sur sa pratique de la conduite automobile. Ce débat sera l'occasion d'établir un échange de manière pédagogique et non répressive sur la sécurité routière.

Michel Zourbas,
président
Ligue contre la violence routière des Yvelines

Courriel:
violenceroutiere.78.contact@gmail.com

Daniel Level, vice-président de la CASGBS

Maire de Fourqueux, il est l'un des quatorze vice-présidents de la nouvelle communauté d'agglomération. C'est à ce titre que le Cadeb l'a rencontré.

Située sur les hauteurs de Saint-Germain-en-Laye, la commune de Fourqueux - 4367 habitants - est l'une des 20 communes qui constituent la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS), créée au 1er janvier 2016 dans le Nord-Est des Yvelines.

Son maire, Daniel Level, réélu en 2014 pour un deuxième mandat, est devenu vice-président au sein de l'intercommunalité. Il est en charge de la mise en place de la GEMAPI, c'est –à-dire la « gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations», compétence obligatoire des intercommunalités en 2018.

Un domaine que l'élu connait bien, car il est depuis 2009 président du syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO). Une instance à laquelle adhèrent la grande majorité des communes de la vallée de la Seine, et toutes celles de la nouvelle intercommunalité, de Carrières-sur-Seine à Maisons-Laffitte, sauf Bezons.

Protection contre les inondations

Pour Daniel Level, la protection contre les inondations est un sujet majeur. La crue centennale de la Seine – équivalente ou même supérieure à celle de 1910 – reviendra un jour ou l'autre. Il faut s'y préparer.

Depuis 2015, le SMSO travaille avec les services de l'Etat sur ce risque pour aider les communes à apprécier le danger et à le gérer par l'établissement de plans de sauvegarde.

Quant à la mise en place de la GEMAPI, le vice-président la voit à l'échelle de la vallée de la Seine, en coordination entre les trois intercommunalités concernées : la CASGBS, Grand Paris Seine et Oise (de Poissy à Mantes), et Porte d'Ile-de-France (boucle de Moisson). Pour réaliser les travaux nécessaires, qu'il faudra classer par ordre de priorité, des ressources fiscales pourront être appelées, par le biais des taxes locales.

Projet de digue à Montesson

Le prolongement à Montesson de la digue de Sartrouville, auquel l'élu est favorable, est une priorité. Reste à finaliser le dossier technique, choisir le mode de compensation exigé par l'Etat pour maintenir l'écoulement des eaux (une prairie humide reliée à la Seine ou un simple bassin de stockage des eaux), boucler le financement, faire l'enquête publique, en 2017, et lancer les travaux. Un long chemin !

Jardin d'eau à Fourqueux

Daniel Level montre l'exemple dans sa commune d'une bonne gestion environnementale des milieux aquatiques.

Daniel Level

- né à Hesdin dans le Pas-de-Calais le 30 mai 1953
- travaille au service maintenance des Chantiers navals de Dunkerque de 1973 à 1978
- formateur dans le cadre des actions de réinsertion des jeunes.
- habite Fourqueux depuis 1985
- devient adjoint au Maire de Fourqueux en 1995, en charge de l'action sociale et des actions intergénérationnelles
- élu Maire en 2008 et réélu en 2014
- conseiller général, et président de la commission des affaires sociales (entre 2004 et 2011)
- président du SMSO
- président du Sivom de Saint-Germain-en-Laye
- vice-président de la CASGBS en charge de la GEMAPI.

Il réalise un « jardin d'eau » en plein cœur de village. Un projet d'espace vert public de près de trois hectares qui permettra la récupération, le stockage, l'infiltration et le rejet en milieu naturel des eaux de pluies et des eaux de source interceptées depuis les hauteurs de Fourqueux. L'inauguration est prévue en juin prochain.

Jean-Claude Parisot
Jacques Perdereau
Cadeb

La Seine traverse le territoire de l'intercommunalité (ici à Montesson)

Un contrat pour la plaine de Montesson?

L'Etat propose aux collectivités locales et acteurs économiques un contrat d'intérêt national portant sur l'activité agricole, les logements et les équipements

Une délégation du Cadeb a été reçue le 31 mars par M. Stéphane Grauvogel, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, pour un tour d'horizon des dossiers d'actualité sur le territoire dans tous les domaines : réforme territoriale, transports en commun, urbanisme. Les échanges relatifs au projet de Contrat d'intérêt national (CIN) semblent importants pour le devenir de notre environnement.

Dans la plaine de Montesson, entourée par l'urbanisation, les salades restent la culture principale, en agriculture « raisonnée »

Aménagement complexe

Le CIN pour la plaine de Montesson a été annoncé par le premier ministre Manuel Valls en octobre dernier, suite à une réunion sur le projet de Grand Paris.

Un CIN est proposé par l'Etat quand *« la complexité de certaines opérations d'aménagement nécessite un partenariat renforcé entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques, publics et privés, directement concernés »*. La plaine de Montesson est l'un des huit sites retenus en Île-de-France pour initier une telle démarche. A la différence d'une OIN (1), où l'Etat « prend la main », le CIN est une démarche contractuelle. Proposé aux collectivités locales, le CIN correspond à la formalisation d'un partenariat entre tous les acteurs d'un territoire, publics et privés, dans le cadre d'une gouvernance *« partagée et efficace »* pour réaliser des projets d'aménagement *« complexes »* .

Démarche contractuelle

Selon le communiqué du premier ministre, le CIN des Franges (2) de la Plaine de Montesson (Carrières-sur-Seine, Montesson, Sartrouville) « *permettra à l'État de contractualiser avec les collectivités et la profession agricole pour définir les limites de la plaine agricole de manière pérenne, tout en permettant la construction de logements. Ces logements devront répondre aux obligations réglementaires des communes d'ici à 2030, tant vis-à-vis de la déclinaison des objectifs du Grand Paris que de la loi SRU.* »

Lors de la réunion avec le Cadeb, M. le sous-préfet a rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une intervention autoritaire de l'Etat, encore moins d'une tutelle. Les collectivités locales gardent toutes leurs compétences en matière d'urbanisme et notamment la délivrance des permis de construire. Si les collectivités ne veulent pas contractualiser leurs engagements, il ne pourra pas y avoir de CIN. Mais pour S. Grauvogel, « le temps des réticences est dépassé » et il espère une signature à l'été, dans l'intérêt de tous, en particulier des communes et des agriculteurs.

Logements et plaine maraîchère

Le CIN permettrait d'avancer sur deux points majeurs, qui en font sa particularité et sa complexité : la construction de logements, mais aussi la préservation des espaces maraîchers. En matière de logements, le CIN porterait sur la période postérieure à 2021, jusqu'à 2030 (la période 2016-2021 étant couverte le programme local de l'habitat intercommunal (PLHi), approuvé par l'Etat, qui prévoit 1111 nouveaux logements par an sur les 7 communes de la Boucle de Montesson et un effort de construction de logements sociaux). L'Etat n'impose pas de densité minimum à l'hectare. Il veille à ce que la densité permette aux communes de remplir leurs obligations figurant dans le schéma régional (35 logements/ hectare) et dans la loi.

La question agricole est à l'ordre du jour sur le territoire : quelles limites à la plaine maraîchère (le « cœur de plaine »), comment mieux protéger à long terme ces espaces, que faire des franges, comment résoudre la question foncière ? Et notamment faut-il envisager de transférer progressivement la propriété foncière à des opérateurs publics, alors qu'actuellement la plaine est détenue en grande partie par une multitude de propriétaires privés non exploitants? Le CIN pourrait permettre d'avancer sur ces questions, et d'encadrer les évolutions, avec le soutien de l'Etat, a conclu le sous-préfet, que nous remercions pour ces précisions.

Jean-Claude Parisot
Jacques Perdereau
Cadeb

(1) Une Opération d'intérêt national (OIN) est opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'État conserve dans ces zones la maîtrise de la politique d'urbanisme. Des OIN ont été créées pour la Défense et la vallée de la Seine aval notamment. Une OIN avait été envisagée pour la plaine de Montesson.
(2) Franges: ce qui forme bordure, ce qui est au bord (source : Larousse)

Pour en savoir plus

- Le communiqué du premier ministre : en rubrique documents sur le site du Cadeb : www.cadeb.org/
- Le site de la CASGBS avec le PLHi: www.boucledelaseine.fr/
- Le site de Plaine d'avenir 78: www.plainedavenir78.org/

Qu'est-ce qu'habiter un territoire agriurbain?

Sous la conduite de leur professeur, Monique Poulot, enseignant-chercheur en géographie, un groupe d'étudiants de Nanterre a interrogé des habitants de la Boucle de Montesson et a présenté le 2 avril le résultat de son étude

Grâce à la création de Plaine d'Avenir 78, la plaine de Montesson-Carrières sur Seine-Sartrouville-le Mesnil-le-Roi a été reconnue comme l'un des douze territoires agriurbains de la Région Ile de France.

Forte de cette reconnaissance, l'association est engagée dans un programme de recherche PSDR - Pour et Sur le Développement Régional - piloté par AgroParisTech avec l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, l'École Nationale du Paysage de Versailles, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et cinq autres territoires agriurbains.

A ce titre, un groupe de huit étudiants en Master 2 à l'Université de Paris Ouest Nanterre a travaillé sur la plaine de Montesson depuis janvier et ce, jusque début avril, sur l'un des volets de recherche du PSDR : qu'est-ce qu'habiter un territoire agriurbain ? Quels engagements et pour quels projets ?

Cette étude rentre dans le cadre des réflexions que Plaine d'avenir 78 mène actuellement sur un projet pour le territoire - *quelle plaine pour demain ?*

Photo Plaine d'avenir 78

A gauche, Monique Poulot, enseignant-chercheur et Charlotte Conrath, animatrice de Plaine d'avenir 78, entourée des étudiants de Nanterre

Questionnaires qualitatifs

Le groupe d'étudiants est venu présenter quelques éléments de son étude, le samedi 2 avril au Parc des Sophoras à Montesson devant une assistance nombreuse, en présence de Nicole Bristol, conseillère départementale, présidente de Plaine d'avenir 78, et de Jean-François Bel, maire de Montesson.

L'étude a été réalisée à l'aide de questionnaires qualitatifs menés auprès des acteurs institutionnels et économiques, des associations, des habitants et des groupes scolaires.

Ces questionnaires portaient sur la motivation du choix d'habitat, sur le rapport à la Plaine, sur la relation à la Plaine, sur les pratiques de la Plaine.

Le groupe a présenté plusieurs idées directrices :

- Un certain nombre d'habitants ont été motivés par l'existence de la Plaine dans leur choix d'habitat.
- Par ailleurs la relation des habitants à la Plaine reste ambivalente et dépend de la commune d'habitation : les habitants de Montesson et Chatou fréquentent la Plaine occasionnellement, tandis que les habitants de Sartrouville et Carrières, par ailleurs mieux reliés du point de vue transport en commun, se considèrent comme loin de la Plaine et dirigent leurs loisirs vers les berges de Seine. Mais tous indiquent un fort attachement à la Plaine, qui fait partie du paysage, même si souvent « on aimerait la voir différente. »
- La consommation des produits locaux est faible ; souvent les personnes disent qu'elles souhaitent des produits bio qui n'existent pas dans la Plaine.
- Elle est parcourue par les cyclistes, mais son accès piétonnier est peu engageant. Il est certain que dans la Plaine, un espace de travail avant tout, les promeneurs ne sont pas les bienvenus.

Quel avenir pour la plaine?

Le groupe a présenté une conclusion en terme de réponse à la question : quel avenir pour la Plaine ?

- Changement des pratiques agricoles en réponse à la demande de produits bio
- Aménité paysagère et environnementale : jardins familiaux ou partagés, conserver des friches sur les franges
- Circulation douce (piéton et vélo) autour de la Plaine en laissant le cœur de Plaine en espace de travail
- Projet participatif, ferme pédagogique
- Pédagogie : centre d'innovation maraichère en lien avec le Lycée agricole
- Loisir : chemin balisé, parcours sportif.

En fin de réunion, Charlotte Conrath, animatrice de Plaine d'Avenir 78, a indiqué que ce travail n'est qu'un début et que des projets sont menés sur les autres territoires agriurbains de la Région. Mme Poulot précise qu'il sera intéressant d'en connaitre les résultats. même si le territoire de la Plaine de Montesson est particulier car le plus proche de Paris.
Le partenariat avec le monde de la recherche contribue à la notoriété régionale de la Plaine de Montesson et répond aux enjeux du projet de territoire de l'association tourné vers la recherche, l'innovation et la formation, a conclu l'animatrice.

Marie-Françoise Darras
secrétaire du Cadeb
administrateur de Plaine d'avenir 78

Pour en savoir plus :

Le site de Plaine d'avenir 78:
www.plainedavenir78.org/

Le site du Cadeb :
www.cadeb.org/

Comment VNF gère-t-il les berges de Seine?

Les associations se plaignent souvent de coupes sévères de la végétation le long du fleuve. Interrogé à ce sujet par le Cadeb, VNF nous a précisé sa politique en la matière. Nous y voyons l'amorce d'un dialogue constructif avec l'établissement public.

Voies navigables de France, établissement public de l'État, exploite, entretient, modernise et développe 6 700 km de canaux, fleuves et rivières canalisées, plus de 3 000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial. Sur les Boucles de la Seine de Paris à Rouen, l'unité territoriale d'itinéraire de VNF a en charge environ 200km de voies navigables, représentant 600 km de berges avec les îles, dont les trois-quarts sont végétalisés.

Surveillance et entretien

Les enjeux de la gestion des berges sont la maîtrise des embâcles en Seine qui sont souvent des arbres tombés dans le fleuve, et la sécurité sur les berges. Un entretien préventif et une surveillance sont exercés par les équipes de VNF sur le domaine public fluvial, qui s'arrête dans de nombreux cas à la crête de berge sur la Seine aval. Le traitement des arbres dépérissant consiste principalement à la coupe et à l'évacuation des bois qui sont ensuite valorisés en centrale de cogénération. Environ 1 500 tonnes de bois sont ainsi traités par an.

Pour réaliser ce travail, deux équipes de VNF sur pontons (bateau équipé de grue et de barges de stockage), travaillent en permanence sur le réseau 220 jours par an. Parallèlement, un marché a été conclu avec des entreprises de découpe et de ramassage du bois sur la Seine pour compléter le travail des équipes en régie. L'unité territoriale consacre plus de 300 000 € par an pour ce marché.

En complément des interventions de sécurité de VNF sur les berges, les collectivités ont la possibilité d'aménager les berges et de les entretenir, en régie ou par le biais d'un syndicat mixte. Des conventions de superposition d'affectation du domaine public ont été conclues en ce sens entre VNF et les collectivités, qui souhaitaient offrir un aménagement spécifique sur les berges de Seine.

Formations

Au regard de l'importance de la Seine comme corridor écologique national majeur, des formations sont programmées par VNF pour préserver les essences remarquables présentes en Seine (peupliers noirs, etc.), traiter les espèces invasives (renouées, hydrocotyle, jusie, etc.) et intégrer dans la gestion quotidienne l'intérêt des berges pour la continuité écologique de la ripisylve (végétation arborée le long des berges) et aussi pour préserver les paysages remarquables immortalisés par les impressionnistes...

Enfin, VNF utilise sur le domaine public fluvial des méthodes végétales, mécaniques et thermiques pour limiter la pousse des mauvaises herbes (paillages, mulchs) ou les enlever (fauchage, binage, désherbage au gaz ou à la vapeur d'eau...) et ainsi éviter l'utilisation des produits phytosanitaires. Dans le cadre du plan Ecophyto 2008-2018 du Ministère de l'Environnement, VNF a atteint depuis 2014 l'objectif « Zéro phyto » pour l'entretien du domaine public fluvial géré par l'Établissement.

VNF
territoires.uti.bouclesdelaseine@vnf.fr

Crédit photos: VNF UTI Boucles de Seine

Justice pour le mur de Bertin à Chatou

Un important vestige patrimonial est menacé de destruction en bordure de Seine. L'ADREC participe au combat juridique

L'affaire du mur de Bertin, décidément, n'en finit pas de rebondir. L'association environnementale catovienne ADREC avait informé en octobre 2015 les lecteurs de la lettre du Cadeb de la destruction, au cours de l'été 2015, *lors des travaux de terrassement* d'une maison, d'une partie importante du Mur de Bertin, un des importants vestiges patrimoniaux du 18ème siècle à Chatou, situé le long de la Seine, quai du Nymphée. La constatation a été faite le 31 juillet par les services de l'Etat, alertés par l'ADREC.

La personne qui avait bénéficié du premier permis en février 2015, a ensuite obtenu une autorisation de travaux en août 2015, puis un permis de construire modificatif en février 2016. Ceci malgré la destruction lors des travaux de terrassement de *la majeure partie du mur en retour* qui, de l'aveu même de l'Architecte des Bâtiments de France, est *d'une grande valeur patrimoniale*. L'expression *mur en retour,* utilisée par l'ABF, désigne une portion du mur de Bertin perpendiculaire au mur visible du quai et située à l'intérieur d'une propriété privée.

Arrêt des travaux

Après le jugement en référé d'août dernier, qui avait ordonné l'arrêt des travaux, plusieurs procédures au fond sont en cours devant le Tribunal Administratif de Versailles. L'ADREC est présente dans deux de ces procédures. Elle a produit un mémoire dans la procédure contestant le permis initial et introduit un recours contre le permis modificatif. Dans la première procédure, elle demande l'annulation du permis. Dans son recours contre le permis modificatif, l'association conteste l'engagement pris par le propriétaire de ne reconstruire que 10% de ce qui a été détruit et demande la reconstruction intégrale, aux frais du propriétaire, de la totalité du *mur en retour* détruit. En effet, le mur, outre sa valeur patrimoniale, participe à la protection contre les inondations.

Sortie de voitures

L'association met en cause également depuis 2015, dans le permis accordé puis dans le modificatif, la pertinence d'une sortie de voitures quai du Nymphée.

Cette sortie est dangereuse pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'elle est située en zone inondable, rendant l'accès à la maison difficile, voire impossible pour les pompiers, quand le fleuve déborde. On sait que les crues centennales sont une préoccupation actuelle constante des pouvoirs publics. Pour cette raison, le service départemental d'incendie et de secours a demandé au propriétaire de prévoir une autre sortie plus conforme, à l'intérieur du Parc de Chatou.

Le quai du Nymphée est aussi une voie de grand passage, à double sens de circulation. De plus, il a été retenu par la Communauté d'Agglomération pour prolonger la voie « verte » (piste mixte vélos-piétons) vers Carrières. Mais pour ce faire, il est nécessaire de dégager du côté de la Seine un espace suffisant pour cette piste. Il est donc prévu de déplacer la chaussée vers le mur de Bertin d'environ 30 cm. Or, de ce côté, le trottoir est très étroit (80 cm environ). La visibilité pour sortir de la propriété est déjà mauvaise ; elle le sera plus encore.

Le mur en retour

Sauf rebondissement, les jugements, dans les deux procédures, sont prévus en mai et juin.

Anne Bernard
Association pour le Développement Raisonné et l'Environnement à Chatou
Site: http://www.adrec-chatou.fr/
Courriel: adrec.chatou@free.fr

NB : Toutes les expressions en italiques dans le texte sont celles de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le mur de Bertin, quai du Nymphée, en partie détruit pour ouvrir une sortie de voitures côté Seine

Une passerelle pour relier deux départements

La liaison douce entre les Hauts de Seine et les Yvelines franchira le fleuve accolée au futur pont d'Eole.

Le projet consiste à créer une passerelle piétons vélos prenant appui sur le futur pont de franchissement de la Seine à Nanterre, dans le cadre du prolongement à l'ouest du RER E (Eole). SNCF Réseau, qui pilote l'opération, a récemment intégré dans ses plans la réalisation de cette liaison douce entre les Yvelines et les Hauts de Seine. A la grande satisfaction des élus, tels qu'Alexandre Joly, maire de Houilles (Yvelines) et des associations de promotion de l'usage du vélo en ville, telles que Réseau vélo 78, qui depuis une dizaine d'années portent cette idée de passerelle sur la Seine, entre les deux ponts routiers de Bezons et Chatou distants de 6 km.

La convention de financement du projet Eole vient tout juste d'être signée entre tous les acteurs (Etat et collectivités locales) pour quelque 3,3 milliards d'euros, mais n'inclut ni le matériel roulant, ni la passerelle. SNCF

La passerelle sera fixée aux piles du nouveau pont ferroviaire, à construire en amont du pont existant, dit « Pont de la Morue »

Deux bras de Seine à franchir

Le budget de l'opération est estimé à près de 13 millions d'euros. L'ouvrage aura une longueur totale de 650 mètres.

Le franchissement de la Seine et de ses deux bras sera assuré grâce à une passerelle métallique de 350 mètres environ, fixée sur les piles du pont ferroviaire, implantée à 10 mètres de hauteur de façon à ne pas gêner la navigation fluviale.

L'accès à la passerelle s'effectuera par des rampes de 150 mètres chacune, sur la rive gauche à Nanterre, et sur la rive droite à Bezons, reliées aux communes de Carrières sur Seine et Houilles.

Les rampes auront une pente maximum de 4% pour un accès sécurisé des personnes à mobilité réduite.

Sur l'ensemble de l'ouvrage, passerelle et rampes, la largeur utile sera de 5 mètres, ce qui permettra la circulation séparée des cyclistes sur une piste bidirectionnelle et des piétons sur une piste dédiée.

Avantages multiples

Les avantages du projet sont multiples. La liaison douce interdépartementale desservira les zones économiques (la Défense et Rueil 2000 en rive gauche, Carrières-sur-Seine et Bezons en rive droite) et facilitera l'accès à l'université de Nanterre.

Elle réduira d'autant l'usage de la voiture et des transports en commun (bus, RER) saturés. Les temps de trajet seront réduits : 15 minutes à vélo entre la gare de Houilles et l'université de Nanterre contre 30 minutes actuellement.

Opportunité à saisir

Pour SNCF Réseau, les chantiers du pont et de la passerelle doivent être menés simultanément : question d'autorisations, de coût, de conduite des travaux.

Au moment où l'argent public est rare, il faut privilégier les projets qui ont du sens. Celui-là en fait manifestement partie.

G.Moulin, J-C Parisot, Cadeb
L. Carrara, Réseau Vélo 78

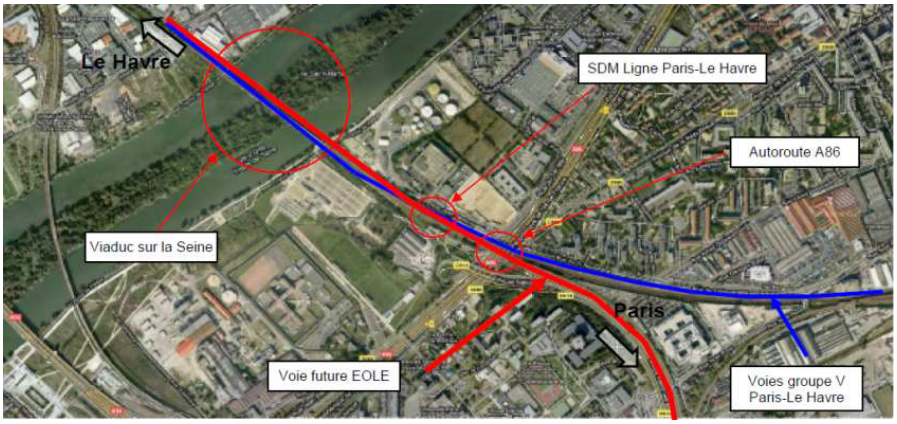

Infographie SNCF Réseau

Les associations qui soutiennent le projet (liste non exhaustive) :

Réseau Vélo 78, Cadeb, Naturellement Nanterre, les amis de la nature à Colombes, MDB Bezons/ Argenteuil, Bezons Environnement, les Conférences carrillonnes, …..

Environnement en bref

Sur le territoire de la communauté d'agglomération SGBS, et alentour, dans les Yvelines et le Val d'Oise

Montesson dévoile son Agenda 21

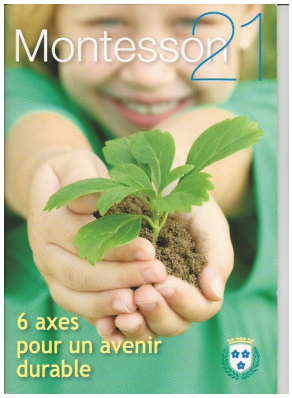

La municipalité de Montesson a lancé son Agenda 21, le 24 mars, en présence des élus, des associations et de nombreux habitants.

Les interventions au cours de cette réunion ont montré le vif intérêt des participants pour cette démarche de progrès.

Initié en 2012 et à l'issue d'une très large concertation, l'agenda 21 de Montesson compte six axes de progrès pour un avenir durable : Ville, Plaine et Paysage - Ville et nature - Ville vivante et reliée - Ville et histoire retrouvée - Ville humaine et solidaire - Ville et acteurs responsables. Une publication intitulée Montesson 21 précise les axes et les actions à venir.

Montesson et Fourqueux sont actuellement les seules communes de la communauté d'agglomération du territoire à avoir mis en place un Agenda 21

Le champignonniste Angel Moioli est parti à Evecquemont

Ayant trouvé des locaux plus adaptés à son activité, le producteur de champignons a quitté le site de Montesson pour s'installer à Evecquemont, commune yvelinoise de la vallée de Seine. La famille Moioli avait acquis la carrière de Montesson en 1960, et Angel était le petit-fils du fondateur (voir Lettre du Cadeb de juillet 2011). Il produisait des champignons de Paris et des shii-take bio, et pratiquait la vente aux particuliers, sur son exploitation de centre-ville. Ce que regretteront les habitués, qui appréciaient la fraicheur des produits. C'est aussi une partie du patrimoine maraicher qui disparait.

Après ce départ, il ne restera plus dans la Boucle que la champignonnière Spinelli, à Carrières-sur-Seine (voir lettre du Cadeb de novembre 2014) dont la pérennité est loin d'être assurée à terme.

Zéro pesticides en ville en 2017

A compter du 1er janvier 2017, les collectivités locales ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces verts, les promenades ouvertes au public, les forêts et sur les voiries. En revanche, les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique resteront autorisés.

A partir du 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs seront eux-aussi concernés : la commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites.

Non au PSG à Grignon

De plus en plus de voix s'élèvent contre l'implantation du Paris Saint Germain à Thiverval-Grignon, au cœur de la Plaine de Versailles.

Associations environnementales, profession agricole, enseignants, chercheurs, société civile se mobilisent contre le projet de rachat par le club parisien de cette propriété du ministère de l'Agriculture, qui s'étend sur près de 500 hectares et comprend un château de style Louis XIII classé aux monuments historiques, de nombreux bâtiments d'époque, des dizaines d'hectares de jardins et de terres, dont 88 hectares de terres agricoles.

Un endroit rêvé pour le PSG qui dispose d'un budget de 300 M€ pour acheter un terrain à la mesure de ses ambitions, et y implanter, à terme, son quartier général, un centre de formation, dix-huit terrains de football, un stade de 5 000 places et un parking de 1 000 places.

Les dirigeants du PSG ont annoncé qu'ils prendront leur décision d'ici le 15 avril.

EuropaCity : un autre projet est possible.

A la jonction Val d'Oise /Seine-Saint-Denis, la filiale immobilière du Groupe Auchan a jeté son dévolu sur d'excellentes terres agricoles pour y construire EuropaCity, un « pôle de loisirs, de commerces, de culture et d'hôtellerie » qui ouvrirait vers 2024, sur la partie sud d'une vaste enclave agricole de 700 hectares, le Triangle de Gonesse. Pour desservir ce projet, une gare du Grand Paris Express sur la future ligne 17 du métro serait construite. Depuis son annonce en octobre 2010, le Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) et Val d'Oise Environnement interviennent et contestent ce projet.

Jusqu'au 30 juin prochain, la commission nationale du débat public (CNDP) organise des réunions publiques sur le projet Europacity, dans les communes concernées, et peut-être à Paris, suite à de nombreuses demandes.

Pour en savoir plus :

- Le site du collectif avec un lien vers une pétition : http://nonaeuropacity.com/
- Le site du débat public : https://europacity.debatpublic.fr/

Festival du Centre Européen de Musique

La 2e édition du festival organisé par les Amis de Georges Bizet et le Centre Européen de Musique (CEM) aura lieu du 30 mai au 20 juin 2016 à Bougival et Rueil-Malmaison . Au programme : des concerts et des master class. Programme détaillé, renseignements et bulletins de réservations à télécharger sur le site internet des Amis de Georges Bizet www.lesamisdebizet.com/ ou celui du Cadeb en rubrique agenda : www.cadeb.org/

Le CEM est né en juin 2013, mais il a longtemps mûri dans le secret au sein de l'association des Amis de Georges Bizet qui a, la première, reconnu la valeur d'un site exceptionnel.

D'abord grâce à la Villa de Pauline Viardot, cette cantatrice hors du commun dont Liszt, Chopin, Schumann, Brahms, Berlioz, Wagner célébrèrent le génie. Ce bijou du 19e siècle se cache, avec la Datcha de Tourgueniev dans les arbres de la Colline des Impressionnistes, à Bougival. À ses pieds, au bord de la Seine, se trouve la petite maison où Bizet orchestra Carmen et mourut de son échec à 36 ans.

Jorge Chaminé, célèbre baryton de renommée internationale, a été le premier à percevoir la valeur d'un site qui incarne la musique, la littérature et la peinture.

Les origines du CEM sont dans la Villa Viardot depuis le début de ce siècle grâce à tous les évènements qui s'y sont déroulés : concerts, «ateliers Sons croisés», master-class, etc. Mais tout était limité et freiné à cause des dimensions de la Villa.

Au printemps 2015, l'espoir renaît grâce à Luc Wattelle, maire de Bougival, qui trouve le moyen de stopper (provisoirement) les ambitions de Mercedes sur le site.

Un beau projet

Grâce à l'utilisation du terrain contigu au parc de la Villa, les équipements nécessaires au fonctionnement du CEM (auditorium, salles d'étude, studios d'enregistrement, logements pour les étudiants, etc.) permettront d'accueillir aussi bien le grand public que des étudiants de haut niveau ou de jeunes scolaires.

Vous aussi vous pouvez nous aider afin que ce beau projet devienne réalité.

Pour en savoir plus:
www.centreeuropeendemusique.fr/

Master Class :

Master Class de Teresa Berganza autour de « *La Cenerentola* » de Rossini :

Les 5,6,7,9 et 10 juin à 16h et le Concert de Clôture des Master Class le dimanche 12 juin à 18h. Château de La Petite Malmaison 229 avenue Napoléon Bonaparte à Rueil-Malmaison.

Concerts :

- Lundi 30 mai : Quatuor Arpeggione & Revaz Matchabeli. Théâtre du Grenier 7 rue du Général Leclerc à Bougival à 20h30
- Lundi 20 juin : Secession Orchestra avec Marion Lebègue sous la direction de Clément Mao-Takacs. Théâtre du Grenier 7 rue du Général Leclerc à Bougival à 20h30.

Bon à savoir : des réductions d'impôt pour les bénévoles

Les bénévoles qui œuvrent dans les associations ne demandent pas toujours le remboursement de leurs frais (déplacements, communications, etc). Ces frais non remboursés sont assimilés fiscalement à des dons et peuvent être déduits du revenu imposable. Ils donnent lieu à une déduction d'impôt à hauteur de 66% des sommes déclarées. Les frais doivent être justifiés par des factures ou s'il s'agit d'indemnités kilométriques, calculés selon le barème de l'administration, à savoir 0,308 € pour les véhicules automobiles et 0,120 € pour les deux roues motorisés.

Les conditions à remplir, les obligations de l'association et du bénévole et les formalités à accomplir sont explicitées sur le site du ministère : http://vosdroits.service-public.fr/associations/F1132.xhtml

Renseignements complémentaires auprès du trésorier du Cadeb:
cadeb78@wanadoo.fr
06 08 21 72 34

La lettre N° 20 de Réseau Vélo 78 vient de paraitre

Au sommaire (extraits) :

- Editorial sur la COP 21 et l'indemnisation kilométrique des cyclistes
- Les communes qui aiment le vélo (plus ou moins!)
- Que faire en cas d'accident à vélo?
- Un appel à la population cycliste, signé du président Lionel Carrara
- La fiscalité des flottes de vélo en entreprise
- L'intermodalité dans la boucle de la Seine
- Au boulot, à vélo
- Randonnée cycliste Montesson Thame (Angleterre)
- Promenade en forêt de St Germain

La Lettre est téléchargeable sur le site Internet : www.reseauvelo78.org/

Réseau Vélo 78 est une association des Yvelines qui milite pour le développement des aménagements cyclables et des circulations douces en milieu urbain.

Le tri des déchets plus simple et plus efficace

Désormais :

- tous les emballages métalliques, y compris les plus petits,
- tous les cartons, y compris les cartons salis ou plastifiés

sont à déposer dans le bac de collecte sélective (bac jaune ou bleu pour Sartrouville).

Pas de changement pour les autres déchets. Sont admis: :

- tous les papiers (non froissés, non déchirés)
- les bouteilles, bidons, flacons en plastique (sauf sacs, films, pots, barquettes).

Ces consignes de tri concernent les communes de Bougival, Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, La Celle Saint-Cloud, Le Pecq, Le Vésinet, Louveciennes, Montesson, Rueil-Malmaison, Sartrouville

Renseignements complémentaires sur le site du Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (Sitru) : http://sitru.fr/

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans les Boucles de Montesson / Saint-Germain-en-Laye

« Seul, on va plus vite
Ensemble, on va plus loin »

Siège social : 130 av. du Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21
Mel: cadeb78@wanadoo.fr
Site : www.cadeb.org/
Twitter : @78cadeb

Membre de FNE Idf

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy
Vice-président :
François Arlabosse
Vice président :
Jacques Firmin
Vice-président :
Jacques Perdereau
Secrétaire général :
Jean-Claude Parisot
Secrétaire :
Marie-Françoise Darras
Secrétaire adjoint :
Gilles-Charles Canard
Secrétaire adjoint :
Gérard Moulin
Trésorier :
Patrick Bayeux

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

Adrec à Chatou
Anne Bernard adrec.chatou@free.fr www.adrec-chatou.fr/

Aménagement et Environnement de la Boucle (AEB)
Jacques Firmin contact@aeb-parcimperial.fr

Bezons Environnement
Emmanuelle Wicquart bezons_environnement@yahoo.fr

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Daniel Amgar vieux.pays.le.fresnay@laposte.net Tél: 06 10 05 61 54

Comité de quartier des Richebourgs à Sartrouville
Patrick Breteuil breteuil.patrick@yahoo.com Tél 06 88 63 21 92

Conférences carillonnes
Ursula Nadler conferencescarrillonnes@gmail.com conferences-carrillonnes.fr/

Forum et Projets pour le Développement Durable
Ursula George forumprojetsdd@sfr.fr forumprojetsdd.org/ Tél: 06 87 46 02 07

Ligue Contre la Violence Routière des Yvelines (LCVR78)
Michel Zourbas violenceroutiere.78.contact@gmail.com Tél : 01 30 82 66 85

Maisons-Laffitte développement durable
Laurence Ledoux asso.mldd@gmail.com http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/

Natur'Ville à Sartrouville (animation d'un jardin potager associatif)
Chantal Chagnon andchagnon@wanadoo.fr Tél: 01 39 14 75 25

Patrimoine & Urbanisme à Bougival
Fanny Muller

Quartier de la Plaine à Sartrouville
Marie-Thérèse Filmotte laplaine78500@gmail.com Tél. 06 84 15 38 95

Quartier de la Vaudoire Debussy à Sartrouville
Lyne Leux associationvaudoire@gmail.com Tél: 01 39 14 65 22

Racine à Louveciennes
François Arlabosse association_racine@orange.fr Tél: 01 39 69 21 75

Recycl'action
Cathy Tizzoni contact@recyclaction.fr

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jacques Lauvinerie arqm78500@gmail.com Tél: 01 39 14 36 85

Seine Vivante
seine.vivante@yahoo.fr

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Jean-Paul Debeaupuis contact@sidslevesinet.fr Tél: 01 30 71 29 59

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES ASSOCIATIONS THEMATIQUES DANS LA BOUCLE

Forum et Projets pour le Développement Durable Sensibilisation et communication sur le développement durable

Ligue contre la violence routière des Yvelines Association qui agit pour prévenir les accidents de la circulation, et améliorer la sécurité de tous les déplacements

Plaine d'avenir 78 Association pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels et un développement durable dans la plaine agricole de Montesson et alentours

Recycl'action La solution créative au réemploi des déchets

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.

Seine Vivante: Collectif d'associations et de particuliers qui œuvre pour la préservation des grands équilibres naturels de la vallée de la Seine et le développement de la vitalité de ses écosystèmes

Plus de renseignements sur le site Internet du Cadeb (rubrique les liens) : www.cadeb.org